



PROTOCOLE D'INTERVENTION DES SERVICES D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ

MRC de L'Érable

**Comité régional pour l'optimisation des services
de sauvetage hors route**

Adopté le 9 mai 2018

Organisations ayant participé à l'élaboration du protocole

Dessercom

Ministère de la Sécurité publique

MRC de L'Érable

Service de sécurité incendie de la ville de Plessisville

Service de sécurité incendie de la ville de Princeville

Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ)

Sûreté du Québec – Poste de la MRC de L'Érable

Urgence Bois-Francis

Liste des abréviations et de sigles

| | |
|----------|---|
| CAUCA : | Centrale d'Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches |
| CCS : | Centre de communication santé |
| CCSMCQ : | Centre de communication santé de la Mauricie et du Centre-du-Québec |
| CGA SQ : | Centre de gestion des appels de la Sûreté du Québec |
| CSAU : | Centre secondaire d'appels d'urgence |
| CU : | Centre d'urgence |
| PR : | Premiers répondants |
| SSI : | Service de sécurité incendie |
| SSIRÉ : | Service de sécurité incendie régional de L'Érable |
| TAP : | Techniciens ambulanciers paramédicaux |

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| 1. INTRODUCTION | 5 |
| 1.1 Particularités du territoire | 5 |
| 1.2 Risques présents sur le territoire..... | 5 |
| 1.3 Clientèles..... | 7 |
| 1.4 Conséquences économiques | 7 |
| 1.5 Responsabilités des gestionnaires de territoire, des municipalités et des intervenants d'urgence quant à la sécurité sur le territoire..... | 7 |
| 2. CARTOGRAPHIE DU TERRITOIRE | 9 |
| 3. BOTTIN DES RESSOURCES | 11 |
| 4. TÉLÉCOMMUNICATIONS..... | 12 |
| 4.1 Couverture cellulaire..... | 12 |
| 4.2 Usage de radios..... | 12 |
| 4.3 Moyens privilégiés pour joindre les secours | 13 |
| 5. ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES ET LEUR EMPLACEMENT | 13 |
| 6. RÔLES ET RESPONSABILITÉ DES INTERVENANTS | 13 |
| 6.1 Mise en alerte et mobilisation des intervenants | 15 |
| 6.2 Répondant de la coordination de l'intervention | 15 |
| 6.3 Répondant du transport des intervenants et de l'évacuation de la victime | 16 |
| 6.4 Répondant du soutien médical..... | 17 |
| 7. FICHE POUR RECUEILLIR DE L'INFORMATION | 19 |
| 8. POINTS D'ÉVACUATION D'URGENCE | 20 |
| 9. CONCLUSION..... | 21 |

1. INTRODUCTION

1.1 Particularités du territoire

Le territoire de la MRC de L'Érable couvre une superficie totale de 1280,75 km² et compte une population de 23 526 habitants. La MRC est constituée de onze municipalités locales : Inverness, Laurierville, Lyster, Notre-Dame-de-Lourdes, ville de Plessisville, paroisse de Plessisville, ville de Princeville, Sainte-Sophie-d'Halifax, Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste et Villeroy. Le territoire est adjacent à quatre MRC, soit Arthabaska, Bécancour, Appalaches et Lotbinière.

Le territoire compte deux lacs d'importance, soit le lac Joseph, qui se situe sur les territoires des municipalités de Saint-Pierre-Baptiste et d'Inverness, ainsi que le lac William, situé dans la municipalité de Saint-Ferdinand. On compte également les rivières Bécancour (Notre-Dame-de-Lourdes, Lyster) et Bulstrode (Sainte-Sophie-d'Halifax, Princeville) qui traversent le territoire ainsi que le lac Kelly (Paroisse de Plessisville).

Un parc régional est également présent sur les territoires de la municipalité de Villeroy et de la paroisse de Plessisville. Celui-ci comprend plusieurs sentiers pédestres boisés ainsi qu'une grande tourbière. On y dénombre environ 10 000 visiteurs annuellement.

1.2 Risques présents sur le territoire

Le sauvetage en milieu isolé (hors route) s'applique aux interventions réalisées dans des zones hors d'atteinte pour les intervenants d'urgence par les moyens traditionnels. Il s'agit donc d'interventions localisées à des endroits où les ambulances ne se rendent pas hormis sous certaines conditions et où les services de sécurité incendie verront leurs responsabilités quelque peu modulées.

Les interventions réalisées dans de tels milieux requièrent que les intervenants d'urgence appelés à accéder à la zone possèdent les compétences, la formation et les équipements requis. Les interventions ciblées visent à transporter une personne blessée située d'une zone hors route vers une ambulance ou un hôpital. Le protocole ne vise pas les opérations de recherche de personne disparue ni les autres types de sauvetage spécialisé (en espace clos, sur glace, vertical, etc.). Toutefois, compte tenu du nombre élevé de plans d'eau présents sur le territoire, le protocole abordera certains éléments du sauvetage nautique.

Les situations de sauvetage hors route peuvent se produire partout sur le territoire. Toutefois, la présence des sentiers pour la pratique d'activités récréatives augmente les risques qu'un incident y survienne compte tenu de l'achalandage que l'on y retrouve ainsi que des spécificités géographiques du territoire. Le tableau 1 de la page suivante ainsi que les cartes 1 et 2 figurant dans la section 2 recensent les différents réseaux récréatifs présents sur le territoire de la MRC.

Tableau 1 : Principaux réseaux ou centres d'activités présents sur le territoire

| Nom du réseau | Types d'activités pratiquées | Municipalités touchées |
|---|---|---|
| Parc régional des Grandes-Coulées (Secteurs Forêt Ancienne et Grande Tourbière) | Randonnée pédestre, vélo, ski de fond, raquette, géocaching, pêche, observation | Paroisse de Plessisville, Villeroy, Notre-Dame-de-Lourdes |
| Lac Joseph | Activités nautiques, pêche | Saint-Pierre-Baptiste Inverness, Saint-Ferdinand |
| Lac William | Activités nautiques, pêche | Saint-Ferdinand |
| Rivière Bécancour | Pêche | Lyster, Inverness, Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste, Laurierville, Notre-Dame-de-Lourdes, Princeville |
| Rivière Bulstrode | Pêche | Princeville, Sainte-Sophie-d'Halifax |
| Rivière Bourbon | Plein air, randonnée pédestre | Ville de Plessisville |
| Lac Kelly | Canot, observation de la faune | Paroisse de Plessisville |
| Lac Mirage | Baignade, kayak | Princeville |
| Chutes Lysander | Plein air, randonnée pédestre | Inverness |
| Chutes du Sault-Rouge | Plein air, randonnée pédestre | Lyster, Inverness |
| Randonnée Micklà | Traîneau à chiens | Paroisse de Plessisville |
| Club de ski de fond La Loutre | Ski de fond | Plessisville |
| Club de ski de fond la Clé des Bois | Ski de fond | Saint-Ferdinand |
| Camp des Copains | Sentiers pédestres | Laurierville |
| Parc éolien de L'Érable | Visites guidées, observation | Sainte-Sophie-d'Halifax, Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste |
| Club des motoneigistes du Lac William | Motoneige | Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste |
| Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis | Motoneige | Plessisville, Princeville |
| Club Sport "4" de l'Érable inc. | VTT | Villeroy, Notre-Dame-de-Lourdes, Lyster, Plessisville, Princeville, Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste |
| Parc linéaire des Bois-Francis | Vélo | Lyster, Laurierville, Plessisville (Ville et Paroisse), Princeville |

1.3 Clientèles

- Randonneurs (pédestre)
- Cyclistes
- Plaisanciers et villégiateurs
- Chasseurs et pêcheurs
- Quadistes et motoneigistes
- Touristes
- Travailleurs sylvicoles

1.4 Conséquences économiques

Les conséquences économiques liées à l'élaboration d'un protocole pourraient entre autres concerner :

- Les frais d'opération;
- L'entretien de l'équipement;
- Les frais relatifs à la prévention (signalisation).

1.5 Responsabilités des gestionnaires de territoire, des municipalités et des intervenants d'urgence quant à la sécurité sur le territoire

Au Québec, les rôles et responsabilités en matière de sécurité publique et de sécurité civile sont entre autres présentés dans la Loi sur la sécurité civile, la Loi sur la sécurité incendie, la Loi sur la police, la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence ainsi que dans la Loi sur les compétences municipales. Celles-ci sont en partie présentées à l'annexe 2 du Cadre de référence pour l'intervention d'urgence hors du réseau routier du MSP. La section 6 du cadre de référence présente pour sa part les rôles et les responsabilités des intervenants participant ou pouvant être appelés à participer à un sauvetage hors route. Brièvement, dans une perspective de responsabilités partagées, ces dernières sont les suivantes :

Le citoyen

En tout temps, le citoyen est le premier responsable de sa sécurité.

Les techniciens ambulanciers paramédicaux

Les techniciens ambulanciers paramédicaux sont jugés comme étant les plus aptes à intervenir auprès de la victime à secourir. Toutefois, afin d'assurer leur propre sécurité, le soutien d'intervenants qualifiés sur place est nécessaire.

Les municipalités et les services de sécurité incendie¹

Les municipalités sont responsables de l'organisation des services d'urgence sur leur territoire. Par conséquent, la coordination des interventions de sauvetage en milieu isolé sera effectuée par les services de sécurité incendie. Ils ont également la responsabilité d'assurer le transport des intervenants et du matériel d'évacuation nécessaires auprès de la victime et de collaborer avec les techniciens ambulanciers paramédicaux pour que l'évacuation de la victime vers le point d'évacuation d'urgence où se trouve l'ambulance se déroule de manière sécuritaire pour tous.

Les corps de police

En fonction de leur mandat, les policiers peuvent être appelés à mener une enquête ou encore une opération de recherche. Dans ces circonstances, les corps de police sont responsables d'assurer la coordination des interventions. En cas de sauvetage, ceux-ci porteront assistance au besoin.

Les gestionnaires de territoire

Les gestionnaires de territoire sont considérés comme des partenaires privilégiés au regard du développement de leur territoire et ils sont invités à participer à l'organisation des services d'urgence. Ils veillent à la sécurité de leurs usagers et de leurs employés en effectuant l'entretien des sentiers, des véhicules et des équipements mis à leur disposition. Ils doivent s'assurer de connaître le protocole d'intervention local et de le communiquer à leurs employés. De plus, les gestionnaires de territoire, se dotant de plans de mesures d'urgence, doivent s'assurer que ceux-ci sont conformes au protocole d'intervention local du territoire concerné.

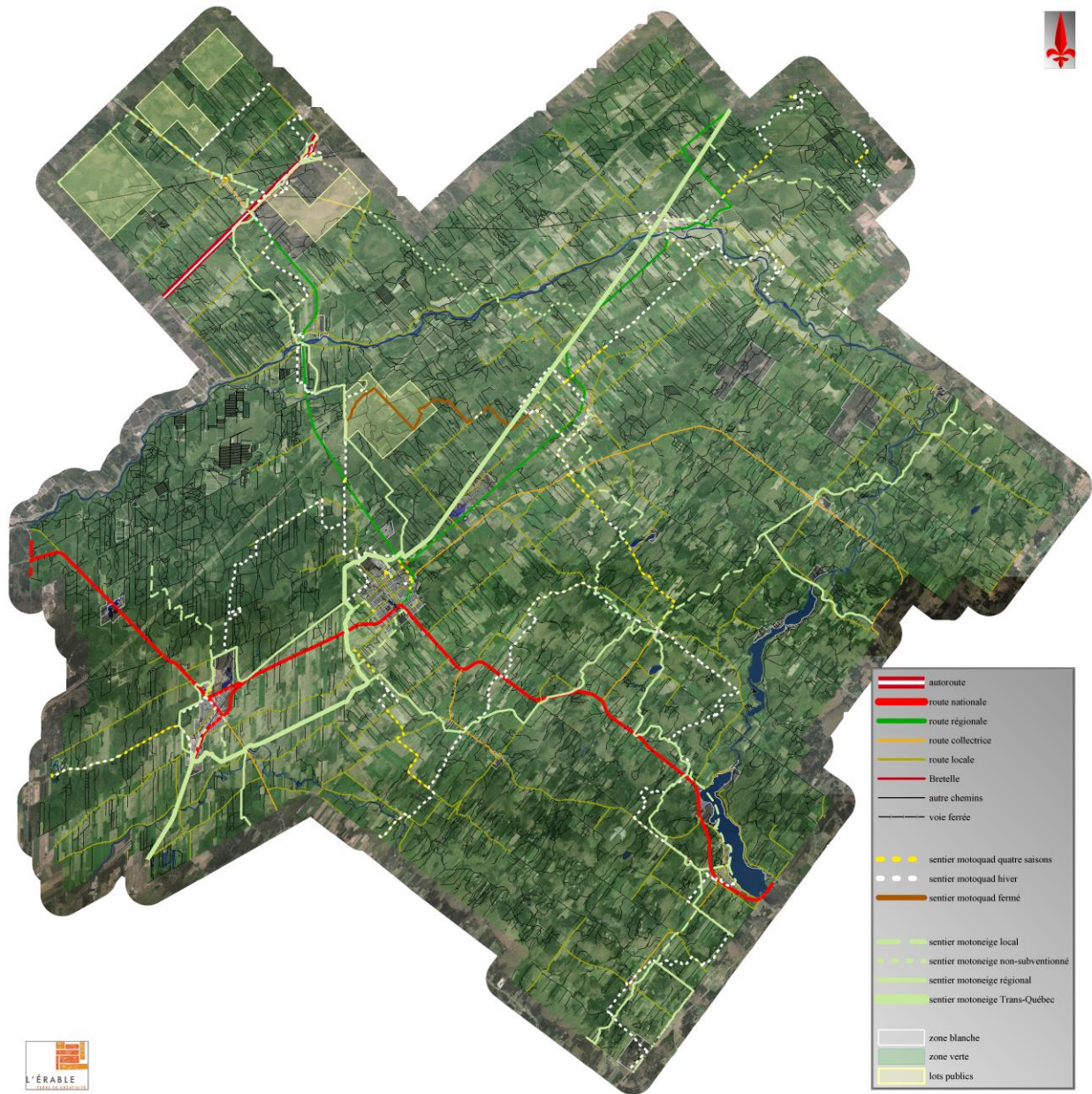
Le ministère de la Sécurité publique

Le ministère est responsable de coordonner le comité régional concernant l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier.

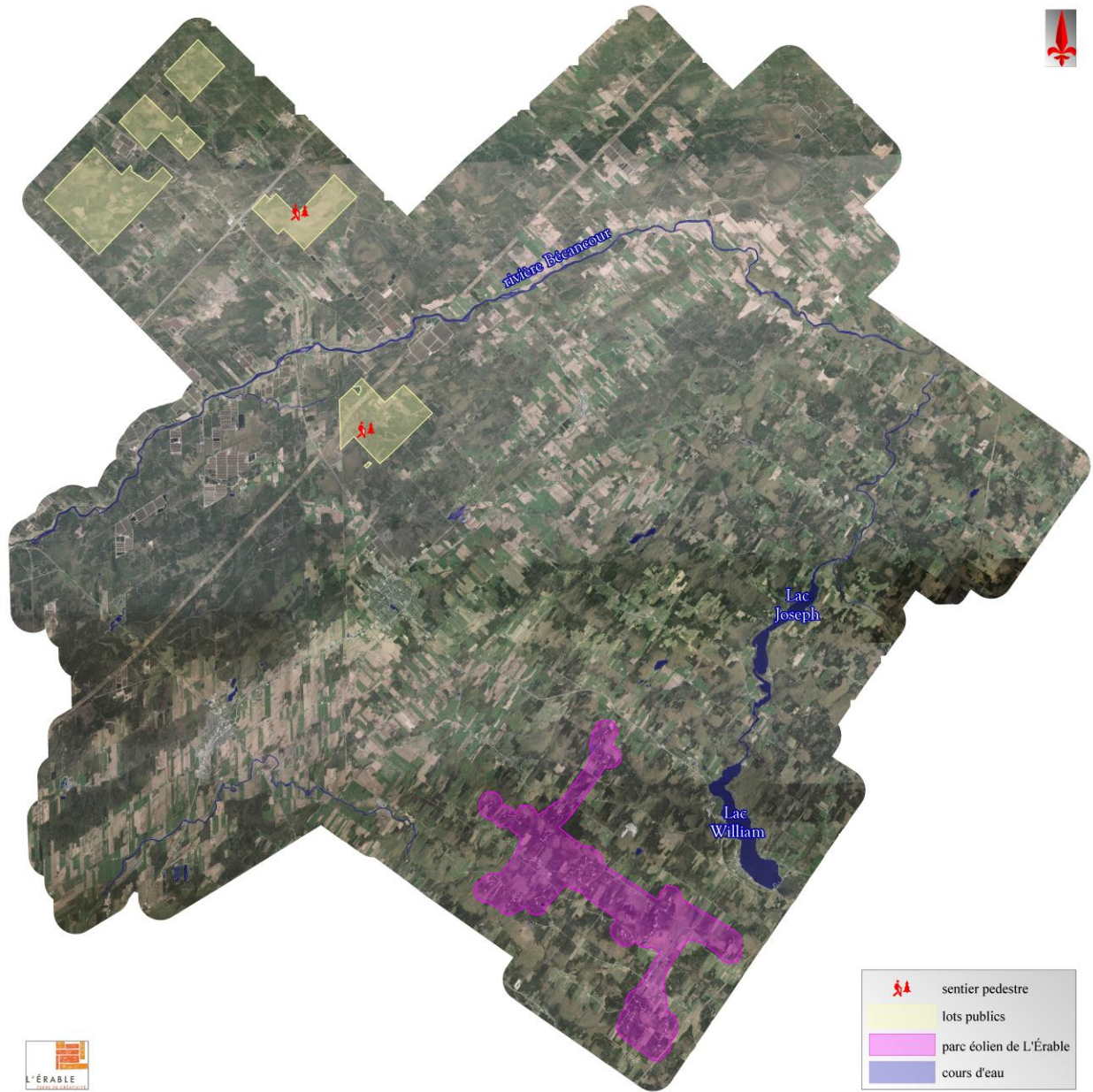
¹ Le territoire de la MRC de L'Érable est couvert par trois services de sécurité incendie (SSI), soit le SSI de la ville de Princeville, le SSI de la ville de Plessisville, et le SSI régional de L'Érable (SSIRÉ), qui couvre neuf municipalités : Paroisse de Plessisville, Villeroy, Notre-Dame-de-Lourdes, Lyster, Laurierville, Inverness, Saint-Pierre-Baptiste, Saint-Ferdinand et Sainte-Sophie-d'Halifax.

2. CARTOGRAPHIE DU TERRITOIRE

Carte 1. Réseau récréatif de motoneige et VTT



Carte 2. Secteurs pédestres, éolien et cours d'eau



3. BOTTIN DES RESSOURCES

| | | |
|---|---|---|
| Ministère de la Sécurité Publique | Direction régionale de la Mauricie et du C-d-Q | Tél. : 819 371-6703 |
| | | Courriel : securite.civile04@msp.gouv.qc.ca |
| Centre des opérations gouvernementales | | Tél. : 1 866 766-8345 |
| | | Courriel : cog@msp.gouv.qc.ca |
| Centrales d'appel | | |
| Centrale d'appels d'urgence CAUCA | Louis Lacroix, directeur du service à la clientèle | Tél. : 418 228-8750 |
| | | Sans frais : 1 866 927-9811 |
| Centre de communication santé de la Mauricie/C-D-Q | | Tél. : 1 800 567-7655 |
| | | Courriel : info@ccsmcq.org |
| Services de sécurité incendie (SSI) | | |
| Services de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ) | Éric Boucher, directeur | Tél. : 819 362-2333, poste 1233 |
| | | Cell. : 819 362-5871 |
| | | Courriel : eboucher@erable.ca |
| SSI Ville de Princeville (Premier répondant) | Christian Chartier, directeur | Tél. : 819 364-3333, poste 3239 |
| | | Cell. : 819 352-5460 |
| | | Courriel : c.chartier@villedeprinceville.qc.ca |
| SSI Ville de Plessisville | Robert Provencher, directeur | Tél. : 819 362-3284, poste 2266 |
| | | Cell. : 819 362-5058 |
| | | Courriel : rprovencher@plessisville.quebec |
| Services de santé | | |
| Dessercom | Étienne Parent, directeur des opérations | Tél. : 1 877 835-7154 |
| | | |
| Urgence Bois-Francs | Sébastien Mauger, superviseur aux opérations | Tél. : 819 758-6732 |
| | | Courriel : smauger@ubf.coop |
| Corps policiers | | |
| Sûreté du Québec | Éric Campagna, directeur du poste de la MRC de L'Érable | Tél. : 819 362-1221 |
| | | Courriel : eric.campagna@surete.qc.ca |
| Gestionnaires de territoire | | |
| Parc régional des Grandes-Coulées | Steve Garneau, directeur général | Tél. : 819 362-2333, poste |
| | | Cell. : 819 362-5154 |
| | | Courriel : sgarneau@erable.ca |
| Club des motoneigistes du Lac William | Martin Lessard | Tél.: 418 428-3142 |
| | | Cell. : 819 362-5602 |
| Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francs | Michel Hamel | Tél.: 819 752-3535 |
| | | Courriel : info@alleghanish.com |
| Club auto-neige des Bois-Francs | Rémi Brassard | Tél. : 819 362-8271 |
| | | Courriel : mir.ca@hotmail.com |
| Club Sport "4" de L'Érable | Germain Poudrier | Tél. : 819 362-5001 |
| | | Courriel : club.sport4@hotmail.com |

4. TÉLÉCOMMUNICATIONS

4.1 Couverture cellulaire

La MRC de L'Érable présente certains problèmes quant à la couverture cellulaire de son territoire. Plusieurs municipalités situées principalement dans la partie montagneuse n'ont pas de réseau cellulaire ou n'ont qu'un très faible signal.

Bien que les équipes de sauvetage possèdent tous une bonne couverture de communication avec leurs équipements de radio en VHF ou UHF, il arrive que le signal soit coupé dans certains secteurs, pouvant ainsi complexifier les procédures de sauvetage en milieu isolé.

Toutefois, à ce jour, il n'existe aucune liste précise et exhaustive des zones non desservies ou partiellement desservies.

Centrale de répartition 911 CAUCA

Toutes les municipalités du territoire sont desservies par la centrale CAUCA.

4.2 Usage de radios

Il n'y a pas de fréquence interopérable sur le territoire. Les SSI peuvent communiquer entre eux, en tout temps, par l'intermédiaire du centre d'urgence 9-1-1.

Différentes façons peuvent être prises pour assurer la communication entre le coordonnateur d'une intervention et le centre de communication santé (CCS). Les SSI qui possèdent la fréquence ainsi qu'un système radio compatible peuvent communiquer directement avec le CCS. D'autres SSI vont passer par le centre d'urgence 9-1-1 qui agira comme intermédiaire.

Le CCS assure pour sa part le lien avec les techniciens ambulanciers paramédicaux et sert de relais entre eux et le coordonnateur de l'intervention. Dans le cas où les techniciens ambulanciers sont hors de portée de leur système de communication, ils pourront communiquer avec le CCS via les ondes des SSI. Durant une intervention, ces derniers fournissent une radio aux autres intervenants lorsque requis. De cette façon, tous les intervenants présents peuvent demeurer en communication via les ondes du service de sécurité incendie.

Industrie Canada rend disponible un canal VHF simplex national pour la communauté de la recherche et de sauvetage. Il s'agit de la Fréquences interagences de recherche et de sauvetage (FI-RS / 149.080 MHz). Des modalités sont applicables pour l'utilisation de cette fréquence². Les services médicaux d'urgence, les services de sécurité incendie de même que les services de police municipaux et provinciaux font partie des organismes autorisés à soumettre une demande directement à Industrie Canada pour l'utilisation de cette fréquence à des fins de recherche et sauvetage uniquement.

² De l'information est disponible sur le site Internet d'Industrie Canada (<https://www.ic.gc.ca/eic/site/smt-gst.nsf/fra/sf10622.html>)

4.3 Moyens privilégiés pour joindre les secours

Le 911 est le moyen privilégié pour joindre les services d'urgence sur tout le territoire de la MRC. Il y a également le numéro 1 800-565-0911 qui peut être utilisé ainsi que le *4141.

5. ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES ET LEUR EMPLACEMENT

Véhicules, remorques et équipements

Le service de sécurité incendie de la ville de Plessisville possède une entente avec le concessionnaire Moto Performance 2000 (René Brochu) de Plessisville pour la location rapide 24h\24 de VHR et équipement (casques, etc). De plus, le service peut demander l'assistance du Service de sécurité incendie régional de L'Érable pour les équipements hors réseau routier.

Le service de sécurité incendie de Princeville offre également un service de premiers répondants (PR). Lors d'interventions hors réseau routier, il demande assistance au service incendie de la MRC de L'Érable.

Le service de sécurité incendie de la MRC de L'Érable offre, notamment, les équipements suivants :

- Véhicule amphibie (Argo à 8 roues) avec équipement de sauvetage et premier soins.
- Remorque de sauvetage pouvant être adaptée aux saisons (roues ou skis) et pouvant en plus de la victime faire monter un passager.
- Bateau Zodiac servant au sauvetage sur plan d'eau. Ce bateau est remis à St-Ferdinand.
- Habits (Ice Commander) et cordages servant à secourir les victimes en eau libre et sur la glace.

La liste complète des équipements des SSI est disponible à l'Annexe 1.

6. RÔLES ET RESPONSABILITÉ DES INTERVENANTS

Les rôles et responsabilités présentés dans le Cadre de référence pour l'intervention d'urgence hors du réseau routier correspondent, à quelques exceptions près, aux rôles et responsabilités attribués aux intervenants de la MRC de L'Érable. L'information du tableau suivant présente un résumé des exigences minimales.

| Exigences | Coordination de l'intervention | Transport des intervenants et évacuation de la victime | Services préhospitaliers |
|---|---|---|---|
| Sous la responsabilité des répondants suivants | <ul style="list-style-type: none"> - Service de sécurité incendie - Corps de police (exceptionnellement) | <ul style="list-style-type: none"> - Service de sécurité incendie - Corps de police (exceptionnellement) | <ul style="list-style-type: none"> - Techniciens ambulanciers paramédicaux |
| Nombre d'intervenants recommandé | - 1 intervenant | - 3 intervenants | - 2 intervenants |
| Formation requise | - Formation requise à l'emploi (à déterminer par l'organisation en charge) | <ul style="list-style-type: none"> - Lecture de cartes, utilisation d'une boussole ou d'un GPS (± 6 heures) - Formation sur la conduite d'un véhicule d'évacuation - Formation en sauvetage sur eau et sur glace | - Formation requise à l'emploi |
| Équipements requis | - Équipements de télécommunication appropriés pour être en contact avec les intervenants sur le terrain et les centres d'appels concernés | <ul style="list-style-type: none"> - Équipements de télécommunication pour demeurer en contact avec le coordonnateur de l'intervention - Vêtements adaptés au contexte de l'intervention - Casques de protection - Dossards visibles de loin - Moyen de transport pour les techniciens ambulanciers paramédicaux et la victime | <ul style="list-style-type: none"> - Équipements de protection et équipements médicaux nécessaires à l'intervention selon l'information disponible - Équipements de télécommunication |
| Tâches à effectuer | <ul style="list-style-type: none"> - Après réception de l'alerte, déterminer les intervenants à mobiliser et le point de rassemblement - Rester en contact avec les équipes sur le terrain et superviser l'intervention - Au besoin, faire appel à des ressources en renfort | <ul style="list-style-type: none"> - Lorsque mobilisés, se rendre au point de rassemblement désigné - Transporter les techniciens ambulanciers paramédicaux auprès de la victime à secourir - Assister les ambulanciers dans leurs manœuvres visant à stabiliser la victime et permettre son | <ul style="list-style-type: none"> - Une fois auprès de la victime, prendre celle-ci en charge pour permettre son évacuation - Donner les soins requis à la victime |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | évacuation de façon sécuritaire (PR seulement) - Transporter les techniciens ambulanciers paramédicaux et la victime vers l'ambulance | |
|--|--|--|--|

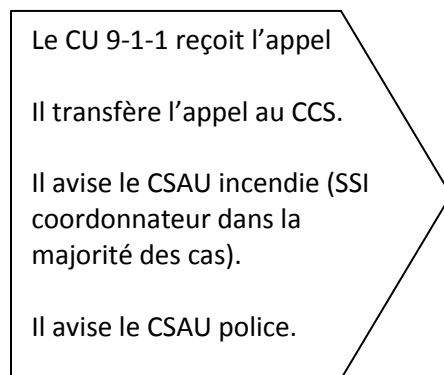
6.1 Mise en alerte et mobilisation des intervenants

La figure suivante indique la procédure de mise en alerte et de mobilisation des intervenants à la suite de la réception d'un appel au CU 9-1-1. La mise en alerte de tous les intervenants prenant part à un sauvetage devra se faire le plus tôt possible suivant la réception de l'appel d'urgence.

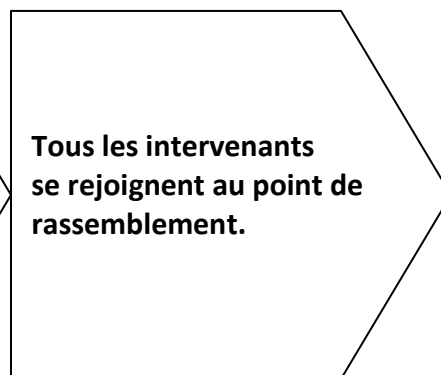
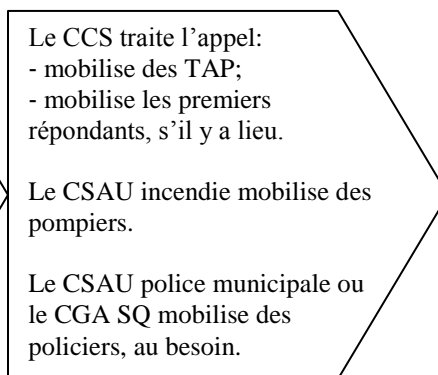
Le CU 9-1-1 communiquera au CCSMCQ, au centre secondaire d'appels d'urgence incendie et au centre secondaire d'appels d'urgence police le point de rassemblement.

La mobilisation des TAP, premiers répondants, pompiers et policiers se fera selon les protocoles déjà établie par les différentes organisations impliquées dans l'intervention.

Traitement primaire



Traitement secondaire



6.2 Répondant de la coordination de l'intervention

Les **services de sécurité incendie** agissent comme coordonnateur de l'intervention dans l'enceinte de leur territoire respectif tel que convenu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Toutefois, en fonction de leur mandat, les corps policiers peuvent être appelés à mener une enquête ou une opération de recherche. Dans ces cas, le corps policier agira comme coordonnateur de l'intervention.

Les responsabilités et les tâches à accomplir par le coordonnateur de l'intervention sont les suivantes :

- Voir à ce que tous les partenaires nécessaires soient mobilisés;
- Faire appel à du renfort ou des équipes spécialisées en cas de besoin;
- S'assurer que le point de rassemblement des intervenants soit bien connu de tous;
- S'assurer que l'équipement requis est rendu disponible sur les lieux;
- Établir les règles de communication pendant l'intervention en édictant, entre autres, la ou les fréquences radio à utiliser, le cas échéant;
- La gestion du site est sous la responsabilité du coordonnateur. Il doit veiller à ce que les lieux soient sécuritaires et bien organisés;
- S'assurer du bon usage du matériel requis à l'intervention;
- Distribuer les tâches à effectuer en fonction des champs d'expertise de chacun et des rôles et responsabilités déterminés au protocole d'intervention.

6.3 Répondant du transport des intervenants et de l'évacuation de la victime

Lorsque la situation ne dépasse pas leurs compétences et leurs capacités, les **services de sécurité incendie** agissent comme répondant du transport des intervenants et de l'évacuation de la victime. Exceptionnellement, il pourrait également s'agir d'un corps policier (SQ). Le nombre recommandé d'intervenants est de trois. Les répondants responsables du transport doivent :

- Se rendre au point de rassemblement et s'assurer que le matériel requis étant sous leur responsabilité y est aussi transporté;
- Veiller à ce que les véhicules et le matériel d'évacuation servant au transport hors route soient mis à la disposition des partenaires concernés;
- Doivent valider le temps d'arrivée des TAP pour évaluer la pertinence de se rendre ou non auprès de la victime, sauf pour évaluer la situation, à condition de ne pas retarder le transport d'évacuation des services paramédicaux; ils doivent être amenés et accompagnés des répondants du transport des intervenants;
- Procéder au transport des répondants du soutien médical (TAP, PR) vers la victime;
- Assister les répondants du soutien médical dans leurs manœuvres visant à stabiliser l'état de la victime et à permettre son évacuation de façon sécuritaire;
- Procéder au transport des répondants au soutien médical et de la victime vers le point d'évacuation d'urgence où se trouve l'ambulance;
- Dans les cas où les répondants du soutien médical ne peuvent se rendre auprès de la victime, les répondants du transport des intervenants peuvent stabiliser l'état de la victime et l'évacuer vers l'ambulance.

6.4 Répondant du soutien médical

Les corporations ambulancières qui desservent le territoire sont Dessercom et Urgence Bois-Francs. Le soutien médical consiste à prodiguer les soins requis à la victime pour prévenir la détérioration de son état de santé et permettre son évacuation.

Lorsque la situation est sécuritaire pour eux, les techniciens ambulanciers paramédicaux doivent se rendre auprès de la victime. Ils doivent toutefois être amenés et accompagnés des répondants du transport des intervenants et porter leur équipement de protection personnelle.

Sur le territoire de la MRC de L'Érable, un seul service de sécurité incendie possède le statut de **premier répondant**, soit le SSI de la ville de Princeville.

Le nombre recommandé d'intervenants pour le soutien médical est de deux. Leurs rôles et responsabilités sont :

Premiers répondants (PR) lorsque présents :

Doivent valider le temps d'arrivée des TAP pour évaluer la pertinence de se rendre ou non auprès de la victime, sauf pour évaluer la situation, à condition de ne pas retarder le transport d'évacuation des services paramédicaux; ils doivent être amenés et accompagnés des répondants du transport des intervenants.

- Avisent le CCSMCQ de leurs déplacements, notamment avant de quitter le point de rassemblement pour se rendre vers les lieux de l'intervention, et s'assurent qu'un lien de communication sera disponible pendant l'intervention, en fonction des moyens de communication disponibles.
- Apportent avec eux les équipements nécessaires à l'intervention, selon l'information qui est disponible, en prenant en considération l'état de la victime et les besoins de déplacement estimés.
- Entreprennent les gestes pour stabiliser la victime.
- Assistent les TAP lorsque ceux-ci arrivent auprès de la victime, selon le besoin.
- Dans les cas où les TAP ne peuvent se rendre auprès de la victime, les PR et/ou les SSI procèdent à l'évacuation de celle-ci.
- Consignent les informations pertinentes au formulaire AS-805;
- Informent leur supérieur des problèmes opérationnels rencontrés, s'il y a lieu.

Techniciens ambulanciers paramédicaux (TAP)

- Avisent le CCSMCQ de leurs déplacements et s'assurent qu'un lien de communication sera disponible pendant l'intervention, en fonction des moyens de communication disponibles.
- Apportent avec eux les équipements nécessaires à l'intervention, selon l'information qui est disponible, en prenant en considération l'état de la victime et les besoins de déplacement.
- Sont responsables des soins à donner à la victime.

- Orientent l'évacuation selon l'état de la victime.
- Informent leur supérieur des problèmes opérationnels rencontrés, s'il y a lieu.

Note : L'équipement de protection personnelle des TAP prévu pour deux intervenants est fourni par le service ambulancier et le ministère de la Santé et des services sociaux.

7. FICHE POUR RECUEILLIR DE L'INFORMATION

La fiche suivante peut être utilisée par un gestionnaire du territoire ou des agents de surveillance du territoire afin de recueillir de l'information à fournir lors de l'appel au centre d'urgence.

| | |
|---|-----------------------|
| Type d'incident | |
| Date : | Heure : |
| Brève description : | |
| | |
| Lieu | |
| Nom du réseau ou du centre récréatif : | |
| Coordonnées : | |
| Point d'évacuation le plus près (si applicable) : | |
| Précisions sur le lieu : | |
| | |
| Information sur la victime | |
| Nom : | |
| Âge approximatif ou date de naissance : | |
| État : | |
| Taille approximative : | Poids approximatif : |
| Problèmes de santé connus : | |
| Langue parlée : | |
| Adresse si connue : | |
| Autres éléments d'information : | |
| | |
| | |
| Accompagnateurs | |
| Noms : | |
| Groupe : | Nombre de personnes : |
| | |
| | |
| Démarches entreprises : | |
| | |
| | |
| Nom et coordonnées de la personne ayant pris l'information : | |
| | |

8. POINTS D'ÉVACUATION D'URGENCE

Actuellement, on retrouve neuf points de rencontre pour les travailleurs forestiers de la MRC :

| Point de rencontre | Adresse de rencontre | Latitude | Longitude |
|---------------------------|---|-----------------|------------------|
| 1 | 891, rang 5 et 6 Est, Paroisse de Plessisville | N 46 17 26 | W 71 43 40 |
| 2 | 904, rang 16 Ouest, Villeroy | N 46 21 49 | W 71 54 33 |
| 3 | À l'intersection du rang 14 et de la route 265, Villeroy | N 46 24 56 | W 71 55 55 |
| 4 | 486, rang 15 Est, Villeroy | N 46 24 37 | W 71 52 31 |
| 5 | 518, rang 15 Est, Villeroy | N 46 25 28 | W 71 51 19 |
| 6 | 301, chemin du Canyon, Villeroy | N 46 22 35 | W 71 51 28 |
| 7 | 325, rang 12 et 13 Est, Ste-Françoise | N 46 26 39 | W 71 55 21 |
| 8 | Au bout de la route du Plé dans le stationnement du Parc régional des Grandes coulées | N 46 16 30 | W 71 47 16 |
| 9 | 1361, route Bellemare, St-Pierre-Baptiste | N 46 13 46 | W 71 40 09 |

CONCLUSION

Le sauvetage en milieu isolé (hors route) s'applique aux interventions réalisées dans des zones hors d'atteinte pour les intervenants d'urgence par les moyens traditionnels. Le présent protocole a pour but de faciliter les interventions qui seront réalisées dans ce contexte et de clarifier les rôles et les responsabilités de tous les acteurs pouvant être interpellés dans ces situations.

Afin d'aller plus loin dans la mise en œuvre du protocole, le comité régional devra poursuivre ses réflexions sur les aspects plus opérationnels liés aux différents scénarios d'intervention (ex. : prêt de personnel, prêt d'équipements, etc.). Des ententes entre les divers services incendies du territoire devront donc être conclues afin d'établir les modalités opérationnelles et financières lors de la mise en œuvre du protocole.

Il est donc recommandé que le comité régional mis en place par le MSP se rencontre ponctuellement ou au besoin afin de transmettre de l'information sur l'organisation des services d'urgence hors du réseau routier à tous les intervenants concernés. Ce sera également l'occasion pour ces derniers d'échanger sur le sujet, de maintenir les informations du protocole à jour et d'assurer une concordance entre les plans de mesures d'urgence des gestionnaires de territoire et le protocole d'intervention élaboré en collaboration avec les organismes responsables de la desserte des services d'urgence hors route.

ANNEXE 1 : Liste des équipements de sauvetage des SSI du territoire

| Listes des équipements de sauvetage des services incendie couvrant le territoire de la MRC de L'Érable |
|---|
| Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ) |
| CASERNE 45 - Paroisse de Plessisville |
| Unité d'évacuation hors route de marque Alpha 2 ESA (4 roues) |
| Kit de ski pour unité hors évacuation |
| Kit de chenille pour unité d'évacuation |
| Remorque tandem de 19' x 66 po pour transport Unité hors route & Argo |
| Argo Conquest 2000 8x8 6 places avec support pour panier de sauvetage |
| Winch avant et arrière sur le Argo |
| Panier Basket |
| Planche avec support cervical |
| Unité de secours de type Fourgon |
| Couvertures de laines |
| Réfrigérateur (eau) |
| Lampes de poches |
| Radio de communication |
| Application mobile pour localisation par données GPS |
| |
| CASERNE 13 - Saint-Ferdinand |
| Embarcation Zodiac Commando C15749QC avec Remorque |
| Moteur YAMAHA 25 HP |
| Réservoir essence |
| Cordage |
| Aviron en bois |
| Gaffe télescopique |
| Ancre |
| Vestes de flottaison |
| Sifflets Fox 40 |
| Gyrophares bleu |
| Casques de sauvetage |
| Lampes SURVIVOR |
| Radio portatif maritime |
| Combinaison de type Mustang |
| Sac de corde flottante à lancer |
| Fusées de détresse |
| Trousse de premiers soins |
| Extincteur |
| Combinaison Ice Commander |
| 2 cordes flottantes de 10 pieds |
| 2 cordes flottantes de 100 pieds |

| |
|---|
| 2 cordes flottantes de 300 pieds |
| 2 cordes flottantes de 600 pieds |
| 2 combinaisons de sauvetage Ice Commander |
| |
| CASERNE 65 - Lyster |
| Embarcation de 19 pieds |
| Remorque |
| Moteur Mercury de 25 HP Note : Il est prévu que ce moteur soit changé |
| |
| Service de sécurité incendie de la Ville de Plessisville |
| 1 trousse de premiers soins complète : 1 défibrillateur, 1 trousse pour brûlures, 1 pompe de succion manuelle, 1 trousse d'accouchement, 1 collier cervicale, oxygénothérapie |
| 1 panier de transport avec attaches pour transport aérien |
| 2 ensembles de couteaux, écarteurs et vérins hydrauliques (désincarcération) |
| 1 ensemble de 4 poteaux de stabilisation avec chaîne, courroie et adaptateur pour «tripod» (Rescue 42) |
| 2 coussins de levage pneumatique; |
| 2 lampes portatives de grande puissance à piles |
| 1 ensemble d'outils hydraulique manuel pour désincarcération diverse; |
| 1 lot de cordage et harnais pour la descente et la remontée de pompiers ou de victimes sur une surface abrupte |
| |
| Service de sécurité incendie de la Ville de Princeville |
| 3 trousse de premiers soins complètes |
| 1 panier de transport |
| 2 planches dorsales |
| 1 matelas mobilisateur |
| 1 planche de type scoop |
| 1 défibrillateur |
| 1 trousse complète pour brûlures |
| 1 pompe de succion |
| 1 trousse d'accouchement |
| Plusieurs types d'atèles (gonglables et autres) |
| Cordage |
| Pinces de désincarcération |
| Coussin gonflable |
| Vérins |
| Lampe portative à piles |
| Épinéphrine avec 4 auto-injecteurs |
| 1 Pick-up F-350 4x4 |
| 1 Ambulance pour premiers répondants |